

**Projet de contenu du rapport sur les incidences  
environnementales portant sur le projet de plan communal  
d'aménagement révisionnel n°1 dit « Briqueterie de  
Wanlin » à HOUYET**

**Breve description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Permettre l'accueil d'entreprises par le développement d'espaces à vocation économique mixte. Il prévoit également l'inscription d'une zone d'habitat à caractère rural à l'emplacement des habitations existantes.
<u>Localisation</u> :	Wanlin
<u>Demandeur</u> :	commune de Houyet

**Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	24 mai 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 50 §2 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Ampleur et précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir

**AVIS**

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PCAR dit « Briqueterie de Wanlin » à HOUYET.**

Elle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales est conforme à l'article 50 § 2 du CWATUP et que les analyses plus approfondies demandées dans l'arrêté ministériel sont opportunes.

La CRAT demande toutefois d'ajouter une analyse des impacts du projet sur la faune, en plus des impacts sur la flore et les habitats ainsi que l'articulation entre les zones d'extraction et le PCAR projeté.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président